

RÈGLEMENT CRITERIUM FÉDÉRAL Echelon NATIONALE 2

1] ORGANISATION SPORTIVE :

La nationale 2 compte six groupes composés chacun de dix tableaux (âge au 1er janvier de la saison en cours) :

MESSIEURS :

- tableau SM - Seniors messieurs	: sans condition d'âge	24 joueurs ;
- tableau JG - Juniors garçons	: joueurs de - de 18 ans	24 joueurs ;
- tableau CG - Cadets	: joueurs de - de 15 ans	24 joueurs ;
- tableau MG - Minimes garçons	: joueurs de - de 13 ans	16 joueurs ;
- tableau BG - Benjamins	: joueurs de - de 11 ans	16 joueurs ;

DAMES :

- tableau SD - Seniors dames	: sans condition d'âge	16 joueuses ;
- tableau JF - Juniors filles	: joueuses de - de 18 ans	16 joueuses ;
- tableau CF - Cadettes	: joueuses de - de 15 ans	16 joueuses ;
- tableau MF - Minimes filles	: joueuses de - de 13 ans	16 joueuses ;
- tableau BF - Benjamins	: joueuses de - de 11 ans	16 joueuses ;

2] QUALIFICATION DES JOUEURS :

2-1) GENERALITES :

Les joueurs de chaque catégorie sportive sont qualifiés à partir des résultats de la saison précédente par ordre de priorité de la manière suivante.

a) Catégorie Seniors :

- 1 - par le 1er de la catégorie JG et JF du dernier tour s'il change de catégorie d'âge s'il ne monte pas en N1
- 2- complété par les vainqueurs du dernier tour de la régionale 1 Seniors de chaque ligue
- 3- complété par les joueurs non retenus en N1 Seniors dans l'ordre décroissant des points classement licence.
- 4- complété par les joueurs dans l'ordre du classement aux points du critérium fédéral de N2 de la saison précédente

b) Catégorie Juniors :

- 1 - par le 1^{er} de la catégorie d'âge s'il ne change pas de catégorie d'âge et s'il ne monte pas en N1
- 2 - complété par le 1er de la catégorie d'âge inférieur du dernier tour s'il change de catégorie d'âge et s'il ne monte pas en N1
- 3- complété par le premier de la catégorie du dernier tour de chaque ligue s'il reste dans la même catégorie et s'il ne monte pas en N1
- 4- complété par les joueurs non retenus en N1 de la catégorie ou de la catégorie d'âge immédiatement inférieure et des joueurs qui ont refusé la montée en N1 et joué dans la catégorie d'âge supérieur en N2 dans l'ordre décroissant des points classement licence
- 5- complété par les joueurs dans l'ordre du classement aux points du critérium fédéral de N2 de la saison précédente pour les joueurs ayant évolué en N2 de la catégorie la saison précédente.
- 6- complété par les joueurs proposés par les ligues ayant participé au niveau régional dans l'ordre suivant : un 1^{er} joueur désigné par ligue, soit 2 joueurs, classés dans l'ordre décroissant des points classement licence de la 1^{ère} phase de la saison en cours puis un 2^{ème} et ainsi de suite si nécessaire.

c) Catégorie Cadets :

- 1 - par le 1^{er} de la catégorie d'âge s'il ne change pas de catégorie d'âge et s'il ne monte pas en N1
- 2 - complété par le 1er de la catégorie d'âge inférieur du dernier tour s'il change de catégorie d'âge et s'il ne monte pas en N1
- 3- complété par le premier de la catégorie du dernier tour de chaque ligue s'il reste dans la même catégorie et s'il ne monte pas en N1
- 4- complété par les joueurs non retenus en N1 des catégories C2-C1 et M2 et des joueurs qui ont refusé la montée en N1 et joué dans la catégorie d'âge supérieur en N2 dans l'ordre décroissant des points classement licence
- 5- complété par les joueurs des catégories C2 dans l'ordre du classement aux points du critérium fédéral de N2 de la saison précédente pour les joueurs ayant évolué en N2 de la catégorie la saison précédente.
- 6- complété par les joueurs non retenus en N1 de la catégorie M1 et des joueurs qui ont refusé la montée en N1 et joué dans la catégorie d'âge supérieur en N2 dans l'ordre décroissant des points classement licence
- 7- complété par les joueurs des catégories C1 et M2 dans l'ordre du classement aux points du critérium fédéral de N2 de la saison précédente pour les joueurs ayant évolué en N2 de la catégorie la saison précédente.

d) Catégorie Minimes :

- 1 - par le 1er de la catégorie d'âge inférieur du dernier tour s'il change de catégorie d'âge et s'il ne monte pas en N1
- 2- complété par le premier de la catégorie du dernier tour de chaque ligue s'il reste dans la même catégorie et s'il ne monte pas en N1

- 3- complété par les joueurs non retenus en N1 des catégories M2-M1 et B2 et des joueurs qui ont refusé la montée en N1 et joué dans la catégorie d'âge supérieur en N2 dans l'ordre décroissant des points classement licence
- 4- complété par les joueurs des catégories M2 dans l'ordre du classement aux points du critérium fédéral de N2 de la saison précédente pour les joueurs ayant évolué en N2 de la catégorie la saison précédente.
- 5- complété par les joueurs non retenus en N1 de la catégorie P et des joueurs qui ont refusé la montée en N1 et joué dans la catégorie d'âge supérieur en N2 dans l'ordre décroissant des points classement licence
- 6- complété par les joueurs des catégories M1, B2, B1 et P dans l'ordre du classement aux points du critérium fédéral de N2 de la saison précédente pour les joueurs ayant évolué en N2 de la catégorie la saison précédente.

c) Catégories Benjamins :

- 1- les demi-finalistes des championnats de France benjamins et benjamines de la saison précédente ;
- 2- complété par le 1er de la catégorie du dernier tour de chaque ligue s'il reste dans la même catégorie et s'il ne monte pas en N1
- 3- complété par les joueurs non retenus en N1 dans l'ordre décroissant des points classement licence
- 4- complété par six joueurs sur proposition des cadres techniques régionaux de la zone
- 5 - complété par les joueurs dans l'ordre du classement aux points du critérium fédéral de N2 de la saison précédente pour les joueurs ayant évolué en N2 de la catégorie la saison précédente.
- 6- complété par des joueurs sur proposition des cadres techniques régionaux de la zone

2-2) 1^{ère} PARTICIPATION OU REPRISE D'ACTIVITE :

Les joueurs qui s'engagent avant le 15 septembre sont incorporés dans l'ordre décroissant des points classement licence du 1^{er} juillet de la saison en cours suivant les dispositions ci-dessous :

- catégorie Seniors messieurs : joueurs numérotés 1 à 500 dans la limite de 4 joueurs
- catégorie Juniors garçons : joueurs numérotés ou classés 20 et 19 dans la limite de 2 joueurs
- catégorie Cadets : joueurs numérotés ou classés 20 à 16 dans la limite de 2 joueurs
- catégorie Seniors dames : joueuses numérotées ou classées 14 dans la limite de 2 joueuses
- catégorie Juniors filles : joueuses numérotées ou classées 13 dans la limite de 2 joueuses
- catégorie Cadettes : joueurs numérotés, classées 15 à 11 dans la limite de 2 joueuses
- autres catégories : non concernés

3] DEROULEMENT SPORTIF :

Pour toute la compétition les parties se déroulent au meilleur des 5 manches. Pour chaque tour l'épreuve se déroule en 2 phases.

3-1) 1^{ère} PHASE DE TABLEAU :

Les joueurs sont répartis en poules en respectant le serpent avec un tirage par bloc en suivant les placements suivants.

Pour le 1^{er} tour dans l'ordre décroissant des points classement licence du 1^{er} juillet de la saison en cours, en cas d'ex æquo, par tirage au sort.

Pour les 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} tour dans l'ordre du classement du tour précédent de N2, suivi du joueur de la catégorie inférieure s'il a refusé la montée en N1, puis des joueurs 1^{ers} de régionale dans l'ordre décroissant des points classement licence du 1^{er} juillet de la saison en cours en cas d'ex æquo par tirage au sort, puis des 2^{èmes} dans l'ordre décroissant des points classement licence du 1^{er} juillet de la saison en cours en cas d'ex æquo par tirage au sort et du 3^{ème}.

a) Pour les tableaux Seniors messieurs, Juniors Garçons et Cadets :

Les 24 qualifiés sont répartis sur 8 poules de 3 joueurs.

b) Pour les autres tableaux :

Les 16 qualifiés sont répartis sur 4 poules de 4 joueurs.

3-2) 2^{ème} PHASE DE TABLEAU :

Tableau final avec classement intégral.

a) Pour les tableaux Seniors messieurs, Juniors Garçons et Cadets :

A l'issue des poules, les joueurs sont placés dans un tableau de 32 joueurs KO de la manière suivante :

- le premier de la poule 1 en n°1, le premier de la poule 2 en n°2, les premiers des poules 3 et 4 par tirage au sort intégral aux numéros 3 et 4 et les premiers de poules de 5 à 8 par tirage au sort intégral aux numéros 5 à 8
- les deuxièmes par tirage au sort intégral aux numéros 9 à 16 dans l'autre demi tableau de leur premier respectif.
- les troisièmes aux numéros 13 à 24 dans le même demi tableau que leur deuxième de poule mais dans le quart opposé.

b) Pour les autres tableaux :

A l'issue des poules, les joueurs sont placés dans un tableau de 16 joueurs KO de la manière suivante :

- le premier de la poule 1 en n°1, le premier de la poule 2 en n°2, les premiers des poules 3 et 4 par tirage au sort intégral aux numéros 3 et 4.
- les deuxièmes par tirage au sort intégral aux numéros 5 à 8 dans l'autre demi tableau de leur premier respectif.
- les troisièmes aux numéros 9 à 12 dans le même demi tableau que leur deuxième de poule mais dans le quart opposé.
- les quatrièmes aux numéros 13 à 16 dans le demi-tableau opposé de leur troisième de poule respectif.

4] MONTEES ET DESCENTES :

4-1) MONTEES :

a) A l'échelon nationale 2 montent à l'échelon nationale 1 :

A l'issue de chacun des 3 premiers tours de l'échelon national 2 :

- le 1er du tableau seniors accède obligatoirement à la nationale 1 ;
- les 1er des tableaux cadets et juniors accèdent à la nationale 1 ou peuvent, s'ils le désirent, ne pas accéder à la nationale 1, mais dans ce cas ils disputent en nationale 2 le tableau d'âge immédiatement supérieur (exemple : le joueur classé premier en cadets joue le tour suivant en juniors) ;
- les 1er des tableaux minimes et benjamins accèdent au tableau d'âge immédiatement supérieur en nationale 2.

A l'issue du dernier tour de l'échelon national 2 :

- le 1er du tableau seniors accède à la nationale 1 la saison suivante. Il peut demander à rester en nationale 2 ;
- les 1er des tableaux cadets et juniors accèdent à la nationale 1 pour la saison suivante s'ils restent dans la même catégorie d'âge (exemple : le joueur cadet 1 classé premier en cadets, joue le 1er tour de la saison suivante en nationale 1 cadets). Ils peuvent demander à rester en nationale 2 : dans ce cas ils jouent le 1er tour de la saison suivante en nationale 2 dans le tableau d'âge immédiatement supérieur. Sinon ils accèdent en nationale 2 au tableau d'âge immédiatement supérieur pour la saison suivante (exemple : le joueur cadet 2 classé premier en cadets, joue le 1er tour de la saison suivante en nationale 2 juniors) ;
- les 1er des tableaux minimes et benjamins de chaque groupe en nationale 2 accèdent au tableau d'âge immédiatement supérieur en nationale 2 pour la saison suivante (exemple : les joueur minimes 1 ou 2 classés premier en minimes, joue le 1^{er} tour de la saison suivante en nationale 2 cadets).

b) A l'échelon régional montent à l'échelon nationale 2 :

A l'issue des 3 premiers tours :

- les 3 premiers des tableaux Seniors messieurs, Juniors garçons et Cadets ;
- les 2 premiers des autres tableaux.

A l'issue du dernier tour :

- le 1^{er} premier de la catégorie du dernier tour de chaque ligue s'il reste dans la même catégorie et s'il ne monte pas en N1.

4-2) DESCENTES :

Le nombre de descentes de nationale 2 en régionale à chaque tour est fonction du nombre de joueurs accédant en nationale 1 de leur catégorie ou en nationale 2 du tableau immédiatement supérieur.

5] FORFAITS ET ABANDONS :

a) Tout joueur, régulièrement engagé pour un tour doit honorer cet engagement. En cas d'impossibilité motivée, connue de lui suffisamment à l'avance, il doit aviser d'urgence le responsable de la Nationale 2 pour permettre à celui-ci de procéder éventuellement à son remplacement. En cas d'accident ou d'événement de force majeure survenu au dernier moment, il doit essayer d'en aviser l'organisateur. Le joueur marque 0 point pour le tour considéré si ce premier forfait est excusé. S'il n'est pas excusé, le joueur est exclu de l'épreuve de la saison en cours.

b) Pour un 1er forfait excusé et justifié entrant dans la liste des absences à justifier définie par la commission sportive compétente, le joueur est maintenu dans la division. Pour les autres 1er forfaits excusés, le joueur descend d'une division. Pour un 1er forfait non excusé, le joueur est exclu de l'épreuve pour la saison. Pour un 2e forfait, si le 1er forfait était excusé et justifié, le joueur descend d'une division, sinon il est exclu de l'épreuve.

c) Tout joueur exclu de l'épreuve pour une saison ne peut participer au premier tour de la saison suivante que deux divisions au-dessous de celle pour laquelle il était qualifié le jour de son exclusion et évidemment au plus en dernière division départementale.

d) Le maintien d'un participant qui devait descendre ou l'incorporation d'un participant nouveau se traduisent automatiquement par la descente de joueurs supplémentaires dans l'ordre inverse du classement. Exceptionnellement, ce maintien ou cette incorporation peut s'effectuer en surnombre.

e) Tout joueur déclaré forfait excusé au dernier tour du critérium fédéral ne peut participer au premier tour de la saison suivante qu'une division au-dessous de celle pour laquelle il serait qualifié par le classement aux points du critérium fédéral.

f) Tout joueur ne disputant pas une partie comptant pour le tableau final, le tableau de classement, un barrage ou une partie de classement ou abandonnant au cours de celle-ci, est considéré battu pour la partie ou les parties qui lui reste(nt) à disputer et marque les points en fonction de la place obtenue.

6] ARBITRAGE :

L'arbitrage est assuré par des arbitres officiels nommés par les Ligues.

En cas d'insuffisance d'arbitres officiels, les joueurs pourront sur demande du Juge-Arbitre être amenés à arbitrer.